



COLLÈGE AHUNTSIC

## Admission 2009-2010 au programme intensif d'AEC en Techniques ambulancières (CWC.05)

### Prolongation de la période d'appel de candidatures

Dans le cadre de la planification des activités de formation à l'AEC en Techniques ambulancières, le Collège Ahuntsic invite les personnes intéressées par cette formation, à présenter une demande d'admission au SRAM.

La prolongation de la période d'appel de candidatures pour l'admission 2009-2010 à l'AEC en Techniques ambulancières s'étendra **du 10 août au 10 septembre 2009**.

Les formulaires de demandes d'admission seront disponibles à compter du **4 août** au Collège Ahuntsic et au SRAM. Avant de faire parvenir votre demande d'admission, lire attentivement les directives concernant la procédure d'admission ci-dessous.

#### Conditions d'admission :

Pour faire une demande, vous devez:

1. Être titulaire du diplôme d'études secondaires (DES) ou d'une formation jugée suffisante et avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire OU être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou bénéficiaire d'un programme gouvernemental OU avoir poursuivi, pendant une période d'au moins un an, des études postsecondaires;
2. Avoir réussi le cours préalables spécifiques au programme: sciences physiques 416 ou 3 unités de chimie et 3 unités de physique de 4<sup>e</sup> secondaire ;
3. Avoir la citoyenneté canadienne, un statut d'immigrant reçu ou tout autre statut donnant droit d'étudier au Québec;
4. Avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé.
5. Satisfaire aux conditions particulières d'admission suivantes:
  - Détenir un permis de conduire de classe 4A (*conducteur de véhicule d'urgence*) au moment du dépôt de la demande d'admission;
  - Réussir le test d'aptitudes physiques spécifique aux Techniques ambulancières ([TAPTA](#)) ;
  - Respecter les exigences relatives à la réussite des cours en vigueur au Collège.

**Vous devez satisfaire à l'ensemble des conditions sans exception pour être admissible à cette formation.**

#### Procédure d'admission

**Notez** que l'admission en Techniques ambulancières ne s'inscrit pas dans la procédure régulière d'admission du SRAM. Lorsque le Collège décide de lancer un appel de candidatures, il l'annonce sur son site Web et une date limite est déterminée. Les candidats doivent alors faire parvenir, avant cette date limite, leur dossier complet, en utilisant le formulaire d'admission réservé spécialement à cet effet

*Formulaire disponible :*

- au Collège au 514 389-5921 ou 1 866 389-5921, poste 2222;
- au SRAM au 514 271-2454.

**Lorsque le Collège décide de lancer un appel de candidatures**, vous devez transmettre le formulaire de demande d'admission ainsi que l'ensemble des documents requis dûment remplis au :

**Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)**

C.P. 11028, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 4W9

À noter: les candidats ne doivent plus nécessairement provenir de régions spécifiques pour être admissible à cette formation; par contre, le Collège privilégiera les candidatures des personnes des régions limitrophes à notre institution (Montréal-Laval, Estrie, Lanaudière, Laurentides et Montérégie).

**DOCUMENTS REQUIS (qui doivent être joints à votre demande d'admission)**

1. Le formulaire d'ADMISSION dûment rempli
2. Un chèque visé ou mandat poste au montant de 30 \$ émis à l'ordre du SRAM. Ce montant est non remboursable.
3. Le certificat de naissance (*photocopie*)
4. Les relevés de notes (*photocopie*)
5. Une photocopie recto et verso du permis de conduire classe 4A
6. Un curriculum vitae ainsi que les documents que vous jugerez pertinents d'y joindre

**\*\* Tout dossier incomplet sera retourné.**

**Critères de sélection:**

Les candidats seront sélectionnés et classés sur la base de la qualité de leur dossier académique et en tenant compte de leur région de provenance. Par la suite, lorsque nous serons rendus au rang du candidat sur la liste d'attente, nous prendrons contact avec celui-ci afin de le convoquer à un test d'aptitudes physiques en Techniques ambulancières ([TAPTA](#)). La réussite de ce test est obligatoire pour être admis au programme. Des frais de 55 \$ seront exigibles lors de la passation de ce test.